



COVID-19 : point sur la situation à la DIRECTION GÉNÉRALE à J+10

Bonjour à tous,

Comme prévu, vos élus SOLIDAIRES DOUANES ont bénéficié d'un point d'information hebdomadaire sur l'évolution de la situation à la direction générale consécutivement à la prise de mesures exceptionnelles par le gouvernement pour lutter contre la propagation du COVID-19.

Sans surprise, la mesure de confinement devrait être prolongée. Dans ces conditions, nous vous engageons plus que jamais à nous faire remonter toutes les difficultés relatives à la pérennisation de la situation dans laquelle vous exercez actuellement vos métiers. Nous les relayerons à l'administration.

COMBIEN DE CAS COVID-19 A LA DIRECTION GÉNÉRALE ?

Au 25 mars, **10 agents présentant les symptômes du COVID-19** ont été placés en congés maladie.

Ces 10 agents n'ont pas été "confirmés" positifs au COVID-19 (donc pas testés).

Les agents qui ont été en contact prolongé et rapproché avec l'un de ces malades durant les 24H qui ont précédé l'apparition des symptômes ont été prévenus et placés en quatorzaine (13 agents). Cette procédure est celle qui a été préconisée par la médecine de prévention.

SOLIDAIRES DOUANES regrette le manque de visibilité que ce positionnement induit pour l'ensemble des agents qui travaillaient, jusqu'à lundi dernier pour la plupart d'entre eux, dans l'une ou l'autre des sous-directions concernées par plusieurs agents symptomatiques.

Dans ce contexte d'isolement, qui est anxiogène que nous le souhaitons ou non, nous pensons que la communication institutionnelle est fondamentale. Dans l'idéal, elle aurait pour vocation de clarifier les faits et d'apaiser les craintes.

Nous pensons que les agents ont plus que jamais besoin d'être informés par leur hiérarchie directe, de manière responsable et globale, que ce soit sur les conditions d'organisation du télétravail ou sur les cas suspects d'infection au COVID-19.

Il y aura un "après confinement" et le manque de communication pendant la période de crise est un pari risqué pour la reprise d'une vie professionnelle normale dans des conditions de travail humainement satisfaisantes.

C'EST CONFIRMÉ VOTRE COMMISSION D'EMPLOI TIENT LIEU D'AUTORISATION DE VOTRE EMPLOYEUR

Vous devrez malgré tout vous munir de l'attestation du ministère de l'Intérieur, celle-là même que vous utilisez pour sortir une heure par jour, et obtenir l'autorisation préalable de votre hiérarchie.

Néanmoins, la règle reste la même : **sans nécessité, ne vous déplacez pas.**

EST-CE QUE LES AGENTS EN AUTORISATION D'ABSENCE POUR GARDE D'ENFANTS CUMULENT DES RTT ?

C'est, semblerait-il, la mauvaise nouvelle en cours de validation. Le directeur général adjoint attend encore la consigne définitive de Bercy mais le curseur politique pointe vers une réponse négative. À suivre...

EST-CE QUE LES AGENTS ONT LA POSSIBILITÉ DE FAIRE ANNULER LES CONGÉS ANNUELS VALIDÉS AVANT LA MISE EN CONFINEMENT ?

Nonobstant les récentes annonces du Gouvernement, la directrice générale s'est engagée auprès des organisations syndicales à ce que les agents de la DGDDI puissent récupérer les congés annuels qu'ils avaient programmés pendant la période de confinement.

LES AGENTS PARIS SPÉCIAL EN MISSION A LA DIRECTION GÉNÉRALE PEUVENT-ILS REJOINDRE LEUR DOMICILE FAMILIAL ?

Rien n'empêche un agent Paris Spécial en télétravail de rejoindre sa résidence familiale. Ce changement n'aura pas d'impact sur les modalités de versement des primes.

QU'EN EST-IL DU VERSEMENT DES PRIMES A LA DIRECTION GÉNÉRALE ?

La position de l'agent en télétravail ou en autorisation d'absence n'a aucun impact sur le montant des primes versées à la direction générale.

Un assouplissement de la règle relative à l'écrêtage des heures supplémentaires n'est pas actuellement à l'étude.

ET LES MOYENS MATÉRIELS ?

Une **nouvelle distribution de 40 ordinateurs portables** équipés d'un logiciel de connexion aux téléservices douaniers (RAPIDO, c'est son petit nom... mais il ne faut pas s'y fier !) a été organisée, grâce au concours des TSI toujours mobilisés.

Il a été souhaité de maintenir **un service minimum au niveau du centre de documentation**, dont Claude CAILLOT est en charge du suivi.

Toutes les sous-directions ont été équipées d'un "pont téléphonique", comme celui que nous utilisons pour nos points hebdomadaires. Dorénavant, il sera donc possible d'organiser facilement des conférences téléphoniques au sein des sous-directions.

Pour information, à ce stade, **il n'est pas possible de rejoindre un site plus proche de son domicile pour travailler en présentiel.** La règle du confinement strict s'y oppose.

PRENEZ SOIN DE VOUS SURTOUT.

RESTEZ CHEZ VOUS mais ne restez pas isolés. CONTACTEZ-NOUS en cas de besoin.

Solidairement,

Vos élus au CTSCR